



Directives de la galerie des artistes (juillet 2020)

La galerie des artistes est un avantage pour les membres d'Arteast Ottawa où vous pouvez publier une image de votre œuvre d'art, de votre logo / de votre image de marque ou de votre photo d'artiste (au choix) sur cette page. Chaque image sera liée à votre site Web d'artiste sécurisé (https), à vos réseaux sociaux ou à votre plate-forme de vente tierce, augmentant ainsi votre profil au sein de la communauté.

Pour participer, vous devez répondre aux critères suivants :

- Être membre actif d'Arteast Ottawa
- Avoir un site Web d'artiste sécurisé (https), un compte de réseau social (c'est-à-dire Facebook, Instagram) ou une plateforme de vente tierce (c'est-à-dire Saatchi Art, Fine Art of America, Etsy, etc.)
- Fournir une image de qualité à l'administrateur Web avec **72 dpi et une taille d'image de 800 x 800 pixels**. Vous êtes invités à soumettre votre logo / image de marque, une section d'œuvres d'art ou une œuvre d'art complète en tant qu'image - la créativité est la bienvenue !
- Assurez-vous que toute œuvre d'art soumise respecte les directives d'Arteast Ottawa en matière de présentation dans les lieux publics.
- Soumettez une image avec le ou les médium(s) sur lesquels vous travaillez via le formulaire en ligne sur la page de la Galerie des artistes
- Les membres peuvent changer / mettre à jour l'image de leur œuvre une fois par trimestre en mars, juin, septembre et décembre (nombre maximum de mises à jour) en utilisant le formulaire en ligne
- Acceptez les termes et conditions concernant l'ajout de votre image à la Galerie des artistes

Les administrateurs Web veilleront à :

- Que la galerie soit visuellement agréable avec les images des membres
- Que le lien de chaque image vers le site Web des membres soit sécurisé (https)
- Que le nom et le médium de l'artiste soient indiqués sous l'image
- Que si une image soumise ne respecte pas les consignes relatives aux images de la galerie des artistes et / ou les consignes d'Arteast Ottawa en matière de présentation dans les lieux publics, elle ne sera pas publiée.